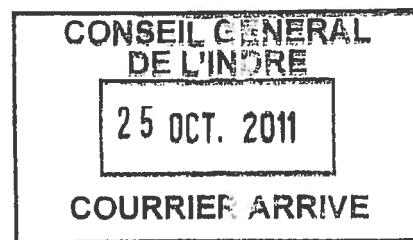


DEPARTEMENT
IndreNombre de Conseillers
En exercice : 9
Nombre de Conseillers
Présents :
Nombre de Conseillers
Ayant voté :L'an Deux Mil Onze
et le Dix Octobre

à Dix Huit Heures Trente

Le Conseil Municipal de Sembleçay légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par loi au lieu habituel des séances.

Date de convocation :
03 octobre 2011

Sous la présidence de : Bruno ALLARD, Maire.
Étaient présents : M.R. PICHON – D. SAUVESTRE – M. BARAT
CH BARBOUX-MALET – P. MARCHAIS - C. DELVERT –
S. BRETIN - P. FERRAND

Date d'affichage :
5 octobre 2011

Absent : -

Objet de la délibération : La GRANDE VITESSE POUR L'INDRE

Le Projet de ligne à Grande Vitesse Paris- Clermond- Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par le réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier Paris- Orléans- Limoges- Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert, particulièrement au Sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la commune de Sembleçay, après réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la ligne à Grande Vitesse POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du Sud Est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du Sud-Est de la France.

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges- Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermond et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve et s'associe au projet de raccordement entre la ligne POLT et la nouvelle ligne POCL.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire

Transmis à la sous-préfecture le 10/10/2011

Publié, affiché ou notifié le 17/10/2011

Le Maire,

A circular official stamp of the Municipality of Semblicay is partially visible on the left. It contains the text "MAIRIE DE SEMBLICAY" and "1911". A large, stylized handwritten signature is written over the stamp.

Le Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "B. Allard".

B. ALLARD

